

Département de la  
CORREZE

Commune de  
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

**En exercice : 19**

**Présents : 16**

**Votants : 17**

Délibération N° 027-2022

**APPEL D'OFFRES  
MARCHÉ  
LOTISSEMENT LES  
GRILLONS**

L'an deux mil vingt deux le dix-sept du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

**Date de convocation du Conseil** : le 13 mai 2022

**Présents :**

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES  
Mmes BOUDRIE, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

**Absents excusés :**

Mme CERTAIN (procuration à mme POUGET)  
MM COLBORATI, VILLETTE

**Secrétaire de Séance** : Mme VILLATOUX Catherine

- Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé concernant les travaux d'aménagement du lotissement les grillons;

Le marché est alloti comme suit

LOT 1 : Terrassement / Assainissement / Voirie

LOT 2 : Adduction en eau potable

LOT 3 : Réseaux divers

LOT 4 : Espaces verts

Pour le lot 1, 2 offres ont été reçues;

Considérant le contenu des propositions, Monsieur le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise SIORAT, avec la prestation pour travaux supplémentaires.

Le montant s'élève à 142 882,09€ HT.

Pour le lot 2, 2 offres ont été reçues;

Considérant le contenu des propositions, M. le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise SIORAT. Le montant s'élève à 19 030€ HT.

Pour le lot 3, 3 offres ont été reçues.

Considérant le contenu des propositions, M. le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise SIORAT. Le montant s'élève à 16 988,75€ HT.

Pour le lot 4, 1 offre a été reçue, qui n'a pas pu être analysée car la candidature est irrégulière. Le marché pour le lot 4 est infructueux.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Retient les propositions de l'entreprise SIORAT pour les lots 1, 2 et 3 du marché d'aménagement du lotissement les Grillons
- Autorise le maire à notifier les marchés et signer les contrats avec l'entreprise SIORAT pour les lots 1, 2 et 3
- Déclare le lot 4 infructueux du fait de l'irrégularité de l'unique candidature
- Charge le maire d'effectuer toutes les démarches inhérentes à ce marché

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.  
Le maire, Marc Géraudie.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20220517-D027-2022b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2022

Affichage : 18/05/2022